

Mot de la présidente par intérim

Chers membres du SERL,



Voici le dernier *Fer de lance* de l'année! Une année initiée avec l'objectif d'améliorer nos conditions de travail dans le cadre de la négociation locale, mais qui s'est rapidement effrité, rappelons-nous, par une poursuite judiciaire menée

par notre employeur. Finalement, c'est en conciliation à la Commission des relations du travail que nous avons convenu d'un règlement prévoyant la reprise des travaux, dès la rentrée. Le document que nous demandions depuis janvier — un dépôt patronal écrit, suffisamment clair pour nous permettre d'obtenir nos mandats — nous sera enfin déposé au plus tard le 15 août 2013, comme le stipule l'entente.

Dès le retour, gardez un œil sur votre courrier syndical; vous recevrez rapidement des convocations à nos instances afin de vous soumettre le dossier. Vous décidez des mandats à défendre à la reprise des travaux à la table de négociation, le 14 octobre 2013.

Promesses non respectées

En vue de la rentrée, je garde espoir de voir enfin notre employeur mettre davantage en pratique ses bonnes résolutions. Dans le *Cahier de la rentrée*, la présidente de la CSDL, Louise Lortie, affirme vouloir tout mettre en œuvre pour assurer un milieu de vie optimal. Elle précise : « *Nous pouvons compter sur du personnel qualifié pour développer de nouvelles stratégies et façons d'apprendre* ». On remarque

pourtant qu'on impose aux enseignantes et aux enseignants de plus en plus de projets et de méthodes de travail, limitant d'autant leur autonomie professionnelle dans le choix des méthodes et des stratégies d'intervention. Moi qui croyais que nous étions *le personnel qualifié* ! Je rappelle donc à notre employeur que nous sommes des pédagogues et non des techniciennes et techniciens à qui on demande d'exécuter des recettes déjà faites !

De plus, dans son *Plan stratégique*, la commission prône les valeurs de cohérence, d'engagement, de rigueur et de transparence. Parlons-en ! Parce que c'est « *ben d'veleur* » mais sur le terrain ces mots perdent leur sens.

À propos de transparence, la commission précise même dans son document que cette valeur « *... renforce le lien de confiance entre la commission scolaire et ses différents interlocuteurs en leur permettant de comprendre les choix administratifs de l'organisation.* » Dans les faits, la commission a décidé de constituer la nouvelle école de Ste-Rose en une école à vocation internationale, et ce, sans même consulter ni même informer les enseignantes et enseignants au préalable. Nous avons dû reprendre la séance de pré-mutations (transfert d'enseignants) deux jours après, puisque nous venions d'apprendre la nouvelle à la dernière minute.

Que dire de la cohérence ? Toujours dans son *Plan stratégique*, la commission ajoute



Suite du mot de la présidente au verso

que « ... (cette) valeur favorise des discours et des interventions qui s'organisent de façon logique, sans contradiction* à travers les ordres d'enseignement, les services centralisés... »

Pourtant, plusieurs cas récents nous démontrent le fossé qui sépare le dire, le paraître et le faire ! Des discours qui diffèrent selon l'interlocuteur. On ne sait jamais qui dit vrai : les directions, le service de l'enseignement ou les ressources humaines ? On assiste alors au lancer du poids de la décision... En voici quelques exemples :

*Notre souligné

Promesses non tenues

- Lors du comité général de consultation, un directeur du service de l'enseignement a déjà affirmé qu'il y aurait un lavabo dans chaque local du préscolaire. Il avait reconnu, de ce fait, l'importance d'équiper ces classes de petits. Cette année, plusieurs locaux n'en avaient toujours pas et en prévision de 2013-2014, il y aura encore des groupes du préscolaire qui n'en bénéficieront pas...
- M. Aubin, directeur général, a déjà affirmé qu'il mettait tout en œuvre pour limiter les groupes multi-niveaux en évitant particulièrement les regroupements de 1^{re} - 2^e année et le chevauchement de cycles. En préparation de l'année 2013-2014, il y aura néanmoins augmentation de ces groupes de 56 % et, en plus, la majorité chevauchera les cycles !
- Au comité des relations de travail, on nous affirme depuis la venue du projet RAI (Réponse à l'intervention), qu'il n'y aurait aucune obligation pour les enseignantes et enseignants d'y participer. Mais on a appris récemment qu'une enseignante en dénombrement flottant n'a pu choisir les groupes d'élèves du 1^{er} cycle, malgré sa présence, parce qu'ils seront dans le projet RAI !

Nous avons ainsi reçu de nouvelles informations de la commission scolaire concernant le projet RAI. Un projet qui a

pris forme à Laval, il y a quelques années, visant les élèves du 1^{er} cycle et qui est devenu très prisé dans les milieux. Projet visant à déceler les élèves en difficulté et impliquant notamment les titulaires du primaire et les enseignants en dénombrement flottant dans un système d'intervention en trois paliers.

Une méthode appréciée pour certains mais non acceptée pour d'autres, et ce, pour différentes raisons. La commission nous a toujours assurés qu'il n'y avait aucune obligation d'y adhérer. Les enseignantes et enseignants pouvaient même se retirer du projet si cela ne leur convenait plus ! Sachez que nous l'avons dénoncé et avons entrepris des discussions serrées avec la commission scolaire afin de corriger la situation.

N'est-ce pas le respect de l'autonomie professionnelle que nous devons défendre dans un contexte de plus en plus contraignant pour nous ? Un contexte qui demande à nous solidariser afin d'améliorer nos conditions de travail ! On tente souvent de nous diviser pour mieux régner. On nous place dans des situations où le refus d'adhérer à un projet commun nous place en porte-à-faux entre nos collègues et notre libre arbitre dans la façon d'exercer notre profession. On nous impose de plus en plus la façon d'enseigner dans nos classes ! De sorte que le seul choix qui semble nous revenir encore est tout juste la couleur du crayon pour corriger et, encore là, il y a les coupes budgétaires dont, encore une fois, les enseignantes et les enseignants font les frais !

Cependant, la fin de l'année est arrivée ! Laissons temporairement ces tracas de côté pour la période estivale tant méritée ! Disons-nous que tous ces nouveaux défis pourront être relevés dès la rentrée des classes, alors que nous serons frais et dispos à entreprendre ces batailles. Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances !



Syndicalement vôtre,
Claudine Lefebvre

SST: dossier prévention

Bilan 2012-2013

Année chargée pour la prévention en santé et sécurité au travail

La fin de l'année scolaire arrive à grands pas et je peux affirmer, sans l'ombre d'un doute, que le SERL a été très actif en matière de santé et de sécurité au travail.

Je suis intervenue dans plusieurs écoles et plusieurs centres concernant des plaintes de mauvaise qualité de l'air, de présence de moisissures, d'infiltrations d'eau, de fissures, de température, pour ne nommer que celles-là. La majorité des dossiers ont été réglés à la satisfaction des enseignantes et des enseignants tandis que pour d'autres plus complexes, le SERL continue sans relâche à agir auprès de la CSDL, de la CSST ou encore auprès des tribunaux.

Je tiens à souligner l'excellente implication des enseignantes et enseignants dans les écoles et dans les centres, ce qui nous permet d'agir rapidement dans les dossiers. Cette collaboration est essentielle afin que le SERL puisse connaître les problèmes vécus par le personnel enseignant.

Enfin je nous souhaite à toutes et à tous un été énergisant qui nous permettra de continuer à revendiquer un milieu de travail sain !

Insertion professionnelle

Enfin le dossier *Insertion professionnelle* pour la formation professionnelle verra le jour dès la prochaine rentrée scolaire ! Une tournée des centres se mettra en branle dès le mois de septembre afin de vous expliquer comment vous pouvez réclamer une compensation, soit en argent ou en temps, lorsque vous accombez un nouvel enseignant.

Ces rencontres vont aussi permettre d'exposer le fonctionnement du volet « insertion » contenu au *Plan de gestion*.

Micheline Roby

Chronique santé et sécurité au travail



Température dans les écoles et centres

L'arrivée du temps chaud cause parfois des températures chaotiques dans vos classes.

Le règlement sur la qualité du milieu de travail prévoit des normes minimales de température...

- 20° classes et bureaux
- 19° pour le travail léger en position assise en laboratoire ou en atelier
- 17° pour le travail léger en position debout en laboratoire ou en atelier
- 16° gymnases (travail moyen en position debout)

... mais rien n'est indiqué quant aux températures maximales ! Le « gros bon sens » prévaut, néanmoins... car il faut surveiller et prévenir les coups de chaleur. Si les températures deviennent intolérables, communiquer avec Micheline Roby au syndicat au 450-978-1513.

Le SERL interviendra pour faire pression afin que la situation soit corrigée.

Précarité

Sondage

Les résultats ont été présentés à l'assemblée des déléguées et délégués et à l'assemblée générale. Merci aux 140 personnes qui ont pris quelques minutes de leur temps pour répondre au sondage. L'analyse des résultats nous permettra, notamment, de bonifier les sessions de formation ou d'information qui seront offertes en 2013-2014.

Trousse d'accueil

Il nous reste quelques trousse à distribuer. Si vous désirez vous en procurer une, nous vous invitons à en faire la demande en téléphonant au bureau du SERL au 450 978-1513.

De plus, tous les documents produits par le SERL et incorporés à la trousse sous l'onglet *Mon syndicat*, sont disponibles sur le site internet du SERL www.sregionlaval.ca. Un nouvel onglet *précarité* a été créé et est déjà en ligne, assurant ainsi la pérennité de la trousse.

Liste de priorité: secteur des «jeunes»

Listes de rappel: éducation des adultes, formation professionnelle

Les listes doivent être mises à jour au 30 juin de chaque année, tant pour le secteur «jeunes» que pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

C'est à vérifier ! Assurez-vous que votre nom et les divers renseignements y soient correctement inscrits.

Pour signaler une erreur, contactez le SERL.

Congé de maternité : ATTENTION au report de vacances

Lorsque vous êtes en congé de maternité et qu'une partie de ce congé se situe durant la période d'été ou la semaine de relâche, vous pouvez demander à la commission scolaire un report de vacances pour un maximum de quatre semaines. Pour les enseignantes à temps partiel (statut précaire), seul le report de la semaine de relâche est possible.

Lors du report de vacances, la commission scolaire vous verse un montant d'argent calculé en fonction de votre salaire moins les prestations reçues du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Ce montant est considéré comme du revenu assurable par le RQAP.

Pour éviter un tel rajustement des prestations, il est préférable de communiquer avec le RQAP afin de trouver la meilleure solution adaptée à votre situation.

Dans la majorité des cas, la solution la plus adéquate est de suspendre les prestations du RQAP durant la période du report de vacances. Chaque cas en est un d'espèce.

Le syndicat connaît les irritants provoqués par le report de vacances. Nous sommes présentement en sérieuse discussion avec la commission scolaire afin de régler cette situation à l'avantage des enseignantes.

Nous vous tiendrons au courant des avancements des échanges. Entre temps, n'hésitez pas à communiquer avec Justine Dauphinais au 450 978-1513; nous pourrons vous orienter vers la situation la plus avantageuse pour vous.

Mouvement héros: le SERL se distingue !

Certification héros

Plus de 500 jeunes et adultes fréquentant les écoles et les centres de Laval ont obtenu un certificat pour avoir contribué à promouvoir les valeurs du mouvement. Une réussite à souligner !

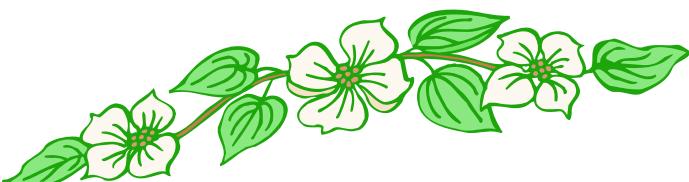
De plus, 3 écoles ont été certifiées héros:

- l'école primaire du Bois-Joli, où Colette Hamelin, Marie-Pierre Cyr et Alexandru Rusu ont mené le projet;
- l'école primaire de l'Arc-en-ciel grâce à l'implication de Geneviève Gratton;
- l'école secondaire Horizon-Jeunesse au sein de laquelle Chantal Labbé et Annie-Claude St-Jean ont piloté l'activité.

Concours Soyons HÉR eau !

Un prix de classe a été gagné par le groupe de soutien émotif de l'école primaire Père-Vimont, dont l'enseignante d'arts plastiques Marie-Claude Labelle, a mené avec succès un projet sur le thème de l'eau.

Bravo à toutes et à tous !
Le SERL est fier de cette participation !



Vous déménagez?

N'oubliez pas d'informer le SERL de vos nouvelles coordonnées si vous déménagez!

Plusieurs membres croient que la commission scolaire communique automatiquement votre changement d'adresse au syndicat. **FAUX!**

La commission ne nous tient pas au courant des modifications d'adresses.

Pensez donc à mettre aussi votre dossier syndical à jour.

Un simple coup de fil suffit! **450 978-1513**

Horaire estival du bureau du syndicat

Le bureau du SERL sera fermé :

du 4 juillet au 13 août inclusivement.

Néanmoins, pour vous assurer une assistance **en cas d'urgence**, un message téléphonique au 450 978-1513 vous indiquera comment joindre un responsable syndical.

Votre représentation école ou centre

Dès le début de l'année, vous devrez élire vos représentantes et représentants aux différents conseils, comités et délégations.

En voici une liste :

- représentantes et représentants au comité EHDA (8-9.05);
- représentantes et représentants au conseil de participation enseignante (CPE);
- représentantes et représentants au conseil d'établissement (CE);
- représentantes et représentants en santé et sécurité au travail (SST);
- déléguée ou délégué officiel selon l'entente locale;
- déléguées ou délégués à l'assemblée des déléguées et délégués selon les statuts du SERL (disponibles sur www.sregionlaval.ca).

Plusieurs équipes enseignantes profitent des journées pédagogiques de fin d'année pour procéder à la nomination des personnes qui les représenteront. **Bonne idée !** Nous serons ainsi en mesure d'acheminer le courrier syndical efficacement, tôt à la rentrée; le formulaire de nomination ne sera plus qu'une formalité vite expédiée...

Vos déléguées et délégués recevront en effet un formulaire à remplir et à retourner, le plus rapidement possible, au SERL, nous informant de vos délégations, vous assurant que votre école ait droit de vote lors de l'assemblée des déléguées et délégués.

P.-S. Lors de l'élection des membres de votre CPE, n'oubliez pas de déléguer **les pouvoirs de l'assemblée générale école au CPE**, si cela est décidé par l'équipe école. Voir l'entente locale, clauses 4-8.01, 4-8.10 et 4-8.11.

Rédaction:

Guy Bellemare
Justine Dauphinais
Diane Fortin
Claudine Lefebvre
Micheline Roby

Collaboration: Ève-Emmanuelle Rivard

